EP du 16 novembre au 16 décembre 2022

Centrale hydroclectique de la Glière

NONCES



Publiez vos marchés publics

ledauphine,marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

• ledauphine viedessocietes-eurolegales.com

04 79 33 86 72 LDLlegales73@ledauphine.com

LE DAUPHINE

Le Journal d'Annonces Légales de référence

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

FAV ENERGIES

Aux termes d'un ASSP en date du 01/10/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dépendimitation sociale : FAV ENERGIES Objet social : Installation, dépannage, maintenance, climatisation, froid, exe, jorbate de Bellieme, lieu-dit Champrond, Capital : 1000 € NDE CHEVELUI CAPIT

CHAMBERY **Gérance:** FAVENNEC Yoann, demeurant 2440 route de Billieme, lieu-dit Champrond, 73170 SAINT JEAN DE CHEVELU **Mr Favennec Yoann**

SOLELY ENERGIES

Par acte SSP du 01/08/2022 il a été constitué une SAS

SOLELY ENERGIES

Siège sociat: 13 rue de la resière 73700 BOURG ST MAURICE
Objet: Dévelopment, construction et l'avvolution de Capital: 3.00 €
Objett Devoloppement, construction et l'exploitation de projets d'energies renouvelables pour son propre compte ou pour le compte de lier compte de lier.
La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher

objet social. ésident: M. KERBOUL Antoine 133 rue de la rosière 73700 JURG ST MAURICE

à l'objet soctes.

Président: M. KERBOUL Antoine 133 rue de la nombre de BOURG ST MAURICE
Transmission des actions: Toute cession d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associée est subordonnée à l'agriment résultant d'une décision unanime de tous les associés.

Caracteristation d'une décision unanime de tous les associés.

sesociés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: rout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quéque sot le nombre d'actions qu'il possède. L'Assemblée est réunie au siège social ou ai lieu indicuige par l'auteur de la convocation. Durée: 99 ans a compter de l'immatriculation au RCS de CHAMBERY

326351600

Dissolutions

TICKET TO JAM

SARL au capital de 1100,00€. Siège social: 6 place de l'hôtel de ville 73000 Chambéry. 884433319 RCS CHAMBERY.

Le 24/08/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nomie liquidateur M. Samuel Dobson, 6 Place de l'Hôtel de Ville 73000 Chambely , et fixe le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de CHAMBERTY.

Convocations



ELEVEURS DES

Société coopérative agricole à capital variable 50 Chemin de la Croix - Seynod 74600 ANNECY Agréée sous le n° 11703 Immatriculée au RCS d'Annecy sous le n°776 517 351

AVIS

Convocation aux Assemblées de Sections

Les Associés d'Eleveurs des Savole sont convoqués et réunis en Assemblées de Sections, avec pour ordre du jour : 1. Information des Associés et discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale plénière Ordinaire annuelle du 8 décembre 2022 .

2. Election des Délégués de Sections et désignation des Représentants aux Commissions techniques .

3. EUD 3 NOVE MARC SECTION DE L'AUDITÉE SECTION 2. SUPPLIE SECTION 2. SUPPLIE SECTION 2. SUPPLIE SUPPLIE SECTION 2. SUP

Chèran, Rumilly, Seynoc Quest, Aventageny,
MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022, de 9h45 à 12h00, Salle des
BAUSE, Chautagne
MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022, de 9h45 à 12h00, Salle des
Fétes TESSENS, Rue Sainte Agathe - TESSENS - 73210
AIME-LA-PLAGNE - Section 3 : Coeur de Savoie, Maurienne et
Section 4 : Alberville, Tarentisie, Beautiorian
JEUDI 10 NOVEMBRE 2022, de 9h45 à 12h00, Salle
polyvalente - 36 chemin du Champ de Foire - 74350 ANDILLY
- Section 1 : Annecy, Cruseilles, Frangy, Saint-Julien, Seyssel.

Thorens-Gilvies
LUNIO 14 NOVEMBRE 2022, ce 61H/5 a 12/h00, salle Montjoie.
Rue de la Vignette - 74/10 SAINT GERVAUS - Section 7:
Armerinasse, Bornovielle, Charmont, Claues, Reignier, La RocheArmerinasse, Bornovielle, Charmont, Claues, Reignier, La RocheSamolers, Scionzier, Tanings
Samolers, Scionzier, Tanings
AMARDI 15 NOVEMBRE 2022, de 9H/5 à 12/h00, salle des vins
d'homeau, 17 place du village - 74/500 LARRINGES - Section
6 - Abondames, Boege, Douvann, Evian-1es-Baine, Biot,

Thonor-les-Bains OVEMBRE 2022, de 9h45 à 12h00, Syndicat Interprofessionnel du Reblochon, 28 rue Louis Haase - 74230 THONES - Section 5 : Thônes, Faverges, Seynod Est, Ugine

Les Associés ont la faculté de prendre connaissance, à partir du 15ème jour précédant chaque Assemblée de Section, des rapports du Conneil d'Administration aux Associés, des rapports du Commissaire aux Comptes, du projet des résolutions, des comptes annuels de l'exercite cola le 30 juin 2022, et du document d'informaties de l'exercite cola le 30 juin 2022, et du document d'informaties de l'exercite cola le 30 juin 2022, et du comptes annuels de l'exercite cola le 30 juin 2022, et du comptes d'informaties de l'exercite cola les condonnées seront transmises sur simple demande auprès du siège administratif de la coopérative.

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire plénière

Les Délégués élus par les Assemblées de Sections visées ci-dessus, sont convoqués et réunis en Assemblée Générale Cordinaire pléniere annuelle le : JEUDI 8 DECEMBRE 2022 de 9 heures 30 à 13 heures 30, Saile Polyvalents, 45 Domane de la Fruitière à MARIGNY ST MARCEL, avec pour ordre du jour :

- Présentation et lecture du Rapport aux associés sur l'exercice clos le 30/06/2022
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes
commissaire aux comptes
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes annuels de l'Exercice clos le 30/08/2022
- Outitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2021/2022
- Constatation de la variation du capital social
- Fixation de l'allocation globale d'indemnité compensatrice coopérative pour l'exercice 2022/2023
- Fixation de l'enveloppe du budget de formation des administrateur l'exercice 2022/2023
- Approbation des conventions réglementées
- Approbation des conventions réglementées
- Prenouvellement du tiers sortant et élection des administrateurs provisoire de nouveaux administrateurs provisoire de nouveaux administrateurs
- Questions diverses
- Custant de la caisse de solidanté anitaire
- Oussions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités
- Le Conseil d'Administration 328517100

Modifications statutaires

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Forme: Groupement Europeien d'Intérêt Économique (GEE).
Siège social: PLATETORNÉ DI TIANNET. 78500 MODANE
NES Chambely - FR09497643270
- Aux termes des CR de l'AG en date du 1712/2021 il est décidé
de nommer en qualité d'Administrator M. Jean Luc GRIVAU
en remplacement de M. Pierre PINATTEI
de nommer en qualité d'Administrator M. Jean Luc GRIVAU
en remplacement de M. Pierre PINATTEI
de nommer en qualité d'Administrateur M. Glovanni QUAGLI
en remplacement de M. Stefano GRANATI.
Les membres sordant sans remplacement sont: MM Georges
LOUIS, Jean-Claude RAFFIN, Sebastiano GALLINA et Luca
- Aux termes des CR de l'AG and Aster de Louis

TAFUNI.

- Aux termes des CR de l'AG en date du 30/09/2022 il est décidé de nommer en qualité de contrôleur de gestion Mme. Piera BRAJA en remplacement de M. Vito FUSCO

Cessation de garantie

AVIS

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 16, rue Hoche - Tour Kupka B - La Défense social est sis 16, rue Hoche - Tour Kupka B - La Défense que la garantie financière dont benéficial la SAS LES CHALETS et les Les Saisies 453 avenue des Jeux Olympiques 73620 HAUTELUCE, RCS № 308 404 474, accordée pour les activités de GESTION IMMOBILIERE visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours fanos après

vront être produites au siège de

Les creances a l'en existe, devroir eure produites au siège de la Compagne Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion. Cependant, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions continue d'accorder à la SAS LES CHALETS ses garanties financières pour les activités de TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE et de SYMDIC DE COPROPRIETE.

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE D'ALBERTVILLE

Avis d'enquête publique sur le territoire de la commune d'Albertville Déclassement d'emprises foncières dépendantes du domaine public Elargissement de la voirie communale Quai des Allobroges et rue Joseph Mugnier

Monsieur le Maire de la commune d'Albertville informe le public que, par arrêté municipal n° 2022-501 en date 27 esptembre 2022 à etté presente l'enquette publique sur le déclassement d'emprises foncières dépendantes du domaine public ains que Alborques et une Joseph Mugner immunale sisses quair des Alborques et us Joseph Mugner 2022 à 1700.
L'enquéte publique se déroulere du jeudi 20 octobre 2022 à 900 jusqu'au jeudi 3 novembre 2022 à 1700.
Les pièces du dessier ainsi qu'un registre d'enquête senont mis l'horte de viel « 72200 ALBETNULE, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la maine : dulund au jeudi de 8150 à 1700 et de 1930 à 1750 et de 1900 et 19

rour receivor ses observations sur le projet, a la maine le jeudi 20 octobre 2022 de 9800 à 12h00 le samedi 22 octobre 2022 de 9800 à 12h00 le jeudi 30 novembre 2022 de 1900 à 12h00 le jeudi 30 novembre 2022 de 1900 à 12h00 le public pourra ainsi consigner ses observations sur le registre frequête prève ou les adresses directement à l'attention ou public production de la la la la la disposition du public en annuel de l'adresse mail suivante : la maine d'abstrible ou pur ourné à l'adresse mail suivante : la maine d'abstrible ou pur

Commissaire-entiquencia par acuti a maine o Puberture du par enqualet-publique-401 (Repgatre demantaciales en enqualet-publique-401 (Repgatre demantaciales comportant un registre dematrialies écuries aquurel le public peut transmettre ses observations et propositions directement et ouvert a fadresse suivante intigs://www.registre-dematerialies.fr/4201 et donc visibles sur le https://www.registre-dematerialies.fr/4201 et donc visibles par tous.

tous. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : https://www.aberville.fr. https://www.aberville.fr. de l'adresse suivante : https://www.aberville.fr. de l'adresse suivante : de l'adresse suivante : de l'adresse suivante : de l'adresse suivante : de l'adresse de l'adresse de l'adresse de l'adresse suivante : de l'adresse de l'adresse suivante : de l'adresse de l'adresse de l'adresse d'adresse sui est et l'adresse d'adresse suivante : de l'adresse d'adresse suivante : de l'adresse d'adresse sui le site internet de la mairie d'Alberville durdes d'un de l'adresse d'un anno de l'adresse d'adresse sui le site internet de la mairie pendant une durdes d'un au l'adresse d'un anno l'adresse d'un adresse d'un



COMMUNE DE MONTRICHER-ALBANNE

Avis d'enquête publique Enquête publique concernant la création de la piste de Talière sur la station des Karellis.

Projet soumis à étude d'impact et enquête publique.

Par arrêté municipal, le maire de MONTRICHER-ALBANNE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la Demande d'Autorisation d'Aménagement de Piste (DAAP) pour la création de la piste de Tailère ais station Les Karellis pour une durée de 33 jours du 17 octobre au 16 novembre Ac cet éffet, Par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble re 2213400134/36 du 11.08/2022. Monsieur Christian Venet est désigné en qualité de Commissione Enquêteur de 10 des par le 10 de 1

Cette enquete se deroulerà a la Marie de Montricher-Albanne du fundi 17 octobre à 1380 au vendredi 18 novembre 2022. Pendant se durée, le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours et heures d'ouverture de la mairis: Les lundi et jeud de 1380 à 17h et les mercredi de 8h30 à 1180 et sus de la companie de la mairis: Les lundi et jeud de 1380 à 17h et les mercredi de 8h30 à 1180 et sus de la marie de la mairis: Les lundi et jeud de 1380 à 17h et les mercredi de 8h30 à 1180 et sus de la MRAE, pourra en outre être consulté sur le site internet du rejastre d'entaérialise. fr/4243 et sur le site internet de la commune: et l'entre de la commune: et sur le site internet de la commune: et un jeus et l'entre de la commune: et l'entre de la commune: et l'entre de la commune: et l'entre de la commune de la piete de l'entre de la mention - Enquête publique - Création de la piete de l'anière : le site Intipe://www.registre-dematérialise la fection de la piete de l'anière de la site Intipe://www.registre-dematérialise de commune de l'enquête via le site Intipe://www.registre-dematérialise de cont importées directement dans le registre dématérialise de control importées directement dans le registre dématérialise de control importées directement dans le registre dématérialise de control importées directement dans le registre dematérialise de control i

directement dans le registre dématérialse et donc visines par tous.

Le cellif ses chevreus en mairie le public pour le ceur en mairie de la ceur en ceur en mairie de public de la ceur en ceur en

COMMUNE DE LES AVANCHERS-VALMOREL -DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL

Avis d'enquête publique environnementale portant sur la demande de permis de construire la télécabine « Planchamp » comprenant défrichement

Le Maire de Les Avanchers-Valmorel informe le public que par arrêté du 28 septembre 2022, a été prescrite l'enquête publique environnementale portant sur la demande de permis de construire déposée par la SAS Domanne Skalble de Valmorel Le dossier mis à l'enquête publique est constitué d'un volet administratif ; il comporte en particulier la demande de permis de construire et la demande d'autorisation de définchement, incluant une étude d'impact et son résume non technique; l'avist délibrer de la Mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Princh-Alpes avisible du 18 septembre 2022 ; ils mémoire en réponsé à ce

en date du 13 septembre 2022; le mémoire en réponse à cet avis. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public periodin 33 jours décembre 2022 à 12:00 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, Luni, mardi, jeud; vendred de 8h à 12h, et mercedid e9 hà à 12h et de 14h à 17h30 à l'exception des samedis, dimanches et jours feries. In la commande de la mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, Luni, mardi, jeud; vendred de 8h à 12h, et mercedid e9 hà à 12h et de 14h à 17h30 à l'exception des samedis, dimanches et jours feries. In la commande de la

- Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse où se déroute l'enquête publique, Mairie de Les Avanchers-Valmorel, Le Chef-lieu, 73260 Les Avanchers-Valmorel

où se déroute l'enquête publique, Mairie de Les Avanchers-Valimorel, Le Chef-lieu, 73266 Les Para Avanchers-Valimorel, Le Chef-lieu, 73266 Les Para courier électronique à l'adresse :

- Par courier électronique afrait de l'adresse :

- Par courier électronique serval de l'attentant du commissaire d'enquête, envoyées par eort à l'attentant du commissaire courier électronique seront consignées par foutes personnes dans le registre d'enquête et une les décembratisée jusqu'à la clôture de l'enquête. Pur les elle édematrisées jusqu'à la clôture de l'enquête. Pur les elle édematrisées jusqu'à la clôture de l'enquête. Par Le Président du Tribunal Administratif de Grenoble : elle siègera à la mairie de Les Avanchers-Valmorel, au Chef-lieu, pour recevoir des observations écrites ou orales :

- Jeadi 60 novembre 2022 de 9830 à 12800

- Jeadi 60 novembre 2022 de 9830 à 12800

- Lundi 05 décembre 2022 de 9830 à 12800

- Lundi 05 décembre 2022 de 9830 à 12800

- Lundi 05 décembre 2022 de 9830 à 12800

- Lundi 05 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105 décembre 2022 de 1830 à 12800

- Lundi 105

Le Maire Jean-Michel VORGER

PRÉFET DE LA SAVOIE

PREFET DE LA SAVOIE

Commune de Pralognan la Vanoise

Avis d'enquête publique Aménagement hydroélectrique des Glières Renouvellement de l'autorisation avec augmentation de puissance

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 14 octobre 2022, une enquête publique de 31 jours, du mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 (inclus concernant la demande de décembre 2022 (inclus concernant la demande Félix Esclaragon - 38000 GRENDBLE, en vue d'être autorisée à renouveler l'autorisation d'exploitation de la microcentrale hydroélectrique des Glières avec augmentation de puissance, se tiendra sur le territoire de la commune de Pralognam la Comportant notamment une étude d'impact, l'arisée de la MRAE et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en maitre d'ouvrage à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en maitre d'ouvrage à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en maitre d'ouvrage à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en maitre d'envagent la Vanoise du inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et nonsigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Lund: 98-12h / 15h-18h - Marci: 98-12h / Mercredi: 91-12h / 15h-18h - Marci: 91-12h / Mercredi: 91-12h / 15h-18h - Marci: 91-12h / Mercredi: 91-12h / 15h-18h - Marci: 91-12

wironnement-risques-naturels-et-technologiques/Emvironnement/Eau-fore-biodiversite/Navi-en-questes-publiques-eau-et-forest; pourra à cette adresse, formuler ses observations en partie program à cette adresse, formuler ses observations en partie program a cette de la cette del cette de la cette de la cette de la cette del cette de la cette del la cette del la cette de la cette

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation soilicitée.



marchés publics

LE DAUPHINÉ

>> CONTACT : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

Mise en ligne de l'avis et des pièces
Alarmes aux entreprises
Correspondance
Réponses électroniques
Negociations
Lettres de rejet / notification
Dennées Essentielles

 Données Essentielles + de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence des marchés publics

